



Bourges, le 6 février 2015

COMMUNIQUE DE PRESSE

DÉCISION DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'AMÉNAGEMENT COMMERCIAL DU CHER DU 6 FÉVRIER 2015

La Commission Départementale d'Aménagement Commercial s'est réunie le vendredi 6 février 2015 à la préfecture du Cher.

Lors de cette réunion, le dossier suivant a été examiné :

Demande d'autorisation d'exploitation commerciale :

Demande déposée par : SNC LE CLOS BLANC, 5 cours Gambetta à Tarbes (65000)

Projet : Création d'un ensemble commercial composé de 7 moyennes surfaces
Route d'Orléans, Les Chaumes des Treilles à Saint-Doulchard (18230)

Surface de vente demandée : 8 270 m²

La CDAC a accordé l'autorisation sollicitée à la majorité absolue des membres présents :

- 5 avis favorables
- 3 avis défavorables

Contacts presse :

Bureau de la communication interministérielle - 02.48.67.34.36 – pref-communication@cher.gouv.fr
Préfecture du Cher - Place Marcel Plaisant – CS 60022- 18020 BOURGES Cedex –
TEL. : 02 48 67 18 18 – Télécopie : 02 48 67 34 37 - www.cher.gouv.fr